geschreven op zegel No. 20
van 6. St.

20

CE jourd'hui le 2 Fevrier 1777 comparut par devant moi Me CORNELIS DE WYS, en qualité de Notaire de la Cour Provinciale d'Utrecht &c. & par devant les temoins ci après nommés, à ceci réquis.

Monsieur Abraham Frederic van Schürman, Jurisconsulte, demeurant en cette ville dans la Paroisse de Buurkerk

Le quel a constitué pour Procureurs généraux & spéciaux, Sieurs *Louis Necker de Germany* & *Jean Girardot de Marigny* Banquiers à Paris; auxquels, ou à l'un d'eux, il donne pouvoir de, pour lui & en son nom, reçevoir les arrérages échus & à échoir, des rentes perpétuelles, viagéres, Tontines & accroissemens d'icelles, qui appartiennent & pourront appartenir par la suite au dit constituant, assignées sur les Aides & Gabelles, Tailles Postes, Cuirs, Deux sols pour Livre du dixiéme, Caisse des amortissemens & des arrérages, Compagnie des Indes & autres de quelque nature que ce soit; des reçus donner quittances, reçevoir aussi les remboursemens des dites

rentes, qui pourront être offerts ou échéoir par les tirages faits ou à faire ; des reçus donner pareillement quittances, remettre tous titres & piéces, consentir mention & subrogation, & la cessation de tous arrégages, substituer Procureurs, les revoquer, en substituer d'autres, & généralement promettant obligeant &c.

Fait & passé à UTRECHT, en présence de Petrus Versteegh et Willem vander Vogt Comme Temoins.

L. F. van Schurman

P. Versteegh

W. v. d. Vogt

Cornelis Dewys Nots

1777.